



Préemption partielle SAFER

Par **Tailla**, le **03/06/2014** à **17:02**

Bonjour, je suis en train (d'essayer) d'acquérir 4 hectares de terrain située derrière ma propriété, pour mes chevaux (loisir).

La SAFER bien sûr vient de mettre son nez dans le dossier.

Il me propose un rendez vous pour -si j'ai bien compris- rechercher un accord. En gros il ne veule qu'un hectare sur les 4 (le meilleur, en plus juste derrière ma maison). Les 3 autres sont effectivement pas vraiment interessant pour un agriculteur (zone, humide, près d'un ruisseau, qualité moindre de la terre).

Si j'ai bien compris le SAFER ne peut préempter qu'en totalité, d'où leur demande d'accord. Que se passe t'il se je refuse, je risque quoi? La SAFER a t'elle les moyens de préempter 4 hectares pour ne vraiment en récupérer qu'un utile pour un agriculteur?

D'avance merci.